

COMMUNE DE GIRONDE SUR DROPT

REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 13 juin 2018

L'an deux mille vingt-huit le treize juin à 20 heures, le Conseil Municipal de GIRONDE SUR DROPT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur BOS.

Date de la convocation : 8 juin 2018

Présents : Mmes BERGADIEU, BENTEJAC, CASAGRANDE, CHIAPPA, PLUMAUGAT, TEYSSANDIER MM BOS, BEYRIE, COMBE, LAZARE, MOUTIER, SERVENTIE-LACROIX, TORRENTE

Absents : Mme LIZOLA, MM FLAZINSKA, LAZARE, MOUTIER, SERVANTIE-LACROIX

Mr Antoine COMBE a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint, il demande à l'assemblée de signer le procès-verbal de la séance précédente.

L'ordre du jour est le suivant :

- ***Subventions aux associations :***

Les demandes des différentes associations sont bien parvenues auprès de Madame Casagrande, élue en charge du dossier. Un débat s'engage au sein du Conseil sur la nécessité pour les associations de fournir le bilan financier complet de l'exercice écoulé avec si cela est le cas, les avoirs bancaires de l'association, Il est décidé :

- que l'enveloppe globale des subventions pour 2018 ne devra pas excéder 17 000 €
- d'envoyer aux différentes associations un document dans lequel il est demandé de répondre aux 4 items suivants :
 - Bilan financier du dernier exercice
 - Avoirs bancaires arrêtées au dernier exercice
 - Nombre de Girondais adhérents à l'association
 - Manifestations prévues sur la Commune pour l'année 2018

Le montant de la subvention sera décidé en fonction de ces 4 critères (même pondération pour chacun des critères).

La décision reportée au conseil suivant.

- ***Projet touristique***

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de l'intérêt de promouvoir une démarche touristique pour la commune. En effet, l'histoire de la commune est marquée par la présence de deux secteurs d'activité forts : la viticulture et le travail de la terre cuite.

Ces deux activités sont encore aujourd'hui exploitées au sein de la commune, à différentes échelles de production :

- Les métiers du vin sont représentés à travers des viticulteurs indépendants, une cave coopérative et une grande maison de négoce
- Les métiers de la terre cuite sont quant à eux représentés par la présence d'une fabrique artisanale de carreaux de gironde et d'une usine de brique.

Le projet serait de valoriser ce patrimoine historique industriel et ces savoir-faire locaux en ouvrant certains sites au public.

Afin de donner davantage de cohérence à ce projet, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de confier la réalisation d'une étude d'opportunité à l'association Cap Sciences. Cette étude permettra notamment d'évaluer les conditions d'exploitation du projet.

Monsieur le Maire propose également au Conseil Municipal de solliciter un soutien financier auprès du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine afin de financer cette étude.

Le montant de cette aide serait porté à 50% du coût HT du projet, soit une aide de 3 000 €.

Le plan de financement du projet serait le suivant :

Coût de l'étude d'opportunité :	6 000 € HT
	7 200 € TTC
Aide du Conseil Régional :	3 000 €
Autofinancement commune :	4 200 € (dont 1 200 € TVA)

Conscient de l'intérêt du projet, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve le projet de développement touristique proposé,

Autorise Monsieur le Maire à solliciter le soutien financier du Conseil Régional

- ***Réaménagement prêts***

Monsieur le Maire a sollicité la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charente pour une étude sur le réaménagement des prêts. Après étude, cet organisme nous a fait la proposition suivante :

- Emprunt d'un montant de **948 280,80 EUROS** destiné aux refinancements des prêts CAISSE D'EPARGNE numéros 9334285, A3307152, 1630370, 9266625, 1631255 et 1631256.

Après discussions, le Conseil Municipal vote par **9 voix pour et 1 abstention** la réalisation de cet emprunt, sur une durée de 13 ans.

Ensuite, la Commune se libérera de la somme due à la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES par suite de cet emprunt, en **13ans**, au moyen de **trimestrialités** payables aux échéances qui seront indiquées dans le contrat de prêt et comprenant la somme nécessaire à l'amortissement à échéances constantes du capital et l'intérêt dudit capital au **Taux Fixe de 1,58 % l'an**.

Cet emprunt est assorti d'une commission d'engagement d'un montant de **1000 €**

La Commune aura le droit de se libérer par anticipation de tout ou partie du montant du prêt.

En cas de remboursement par anticipation, la Commune paiera une indemnité dont les caractéristiques sont précisées au contrat de prêt.

La Commune s'engage à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs, grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt.

L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date sans mandatement préalable, le montant des échéances du prêt au profit de la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES

Monsieur Thierry BOS, Maire est autorisé à signer le contrat de prêt au nom de la Commune et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

- ***Régie Cantine scolaire***

Monsieur la Maire rappelle qu'une consultation avait été engagée auprès des parents d'élèves concernant les modalités de paiement de la cantine scolaire. La majorité s'était prononcée pour une facturation mensuelle. Cette demande paraît difficile à mettre en œuvre en raison de sa charge financière et de l'augmentation des risques d'impayés.

Il est par contre plus aisé de répondre à une autre demande des parents la mise en place d'un terminal carte bleue et d'une permanence à l'école une fois par semaine.

Il est donc proposé, à compter de la rentrée de septembre 2018, à titre expérimental jusqu'aux vacances de Noël, une permanence le lundi de 7 h 30 à 8 h 45 au groupe scolaire et également le maintien de la vente en mairie le mercredi toute la journée.

Monsieur le Maire rappelle également que le prix du ticket de cantine est de 2,50 € depuis la rentrée de septembre 2013 et qu'afin de poursuivre la démarche engagée pour offrir une restauration favorisant les produits issus de l'agriculture biologique et locaux, il serait nécessaire de porter le prix du repas à 2,60 €.

Le conseil municipal, conscient de l'intérêt de poursuivre notre démarche de qualité en matière de restauration scolaire approuve à l'unanimité l'augmentation du prix du repas, la vente des tickets à l'école et à la mairie, la mise en place du paiement par carte bancaire et charge Monsieur le Maire des démarches nécessaires.

Une modification sera apportée à l'acte constitutif de la régie cantine en ce qui concerne les 2 sites de vente de tickets, les moyens de paiement, sachant qu'à compter de la rentrée 2018-2019 les règlements s'effectueront par chèque, espèces et carte bancaire. Le nouveau tarif sera applicable à compter du 20 août 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30 et ont signé les membres présents.